

# Résultats de l'évaluation de l'incidence algorithmique

Version: 0.9.1

## Détails du projet

### 1. Nom de la personne sondée

Divers intervenants à IRCC

### 2. Ministère

Citoyenneté et de l'Immigration (Ministère de la)

### 3. Direction

Diverses directions générales à IRCC

### 4. Titre du projet

Triage au moyen de l'analyse avancée des demandes de visa de résident temporaire présentées depuis l'étranger

### 5. Identifiant du projet provenant du Plan TI

S. o.

### 6. Phase du projet

Implémentation

[ Points: 0 ]

### 7. Veuillez fournir une description du projet :

Ce projet vise à simplifier l'évaluation de l'admissibilité pour toutes les demandes de visa de résident temporaire (visa de visiteur) présentées depuis l'étranger afin d'aider les décideurs d'IRCC à traiter les demandes plus efficacement. Le système d'analyse avancée des données cerne les demandes ordinaires qui feront l'objet d'un traitement simplifié et trie les demandes dans différents volets, selon leur niveau de complexité. Lorsqu'une demande est jugée ordinaire aux fins du traitement simplifié, l'analyse avancée des données est utilisée pour déterminer uniquement si le demandeur est admissible, alors que les demandes plus complexes sont attribuées à des agents afin qu'ils effectuent le traitement manuel régulier et prennent une décision. Le système rend uniquement des décisions favorables concernant l'admissibilité pour les demandes ordinaires. Il ne rend pas de décisions défavorables et ne réalise pas d'évaluation pour vérifier s'il y a interdiction de territoire. Toutes les demandes sont envoyées à un agent d'immigration pour l'évaluation visant à vérifier s'il y a interdiction de territoire, et les agents doivent examiner tous les renseignements pertinents au dossier lors du traitement des demandes, y compris les renseignements fournis dans les documents supplémentaires. Les agents prennent la décision définitive concernant toutes les demandes.

## Facteur opérationnel / Incidence positive

### 8. Qu'est-ce qui motive votre équipe à introduire l'automatisation dans ce processus décisionnel? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Arriéré de travail ou de cas existant

Utilisation d'approches novatrices  
Autre (veuillez préciser)

### 9. S'il vous plaît décrire

Faciliter l'utilisation plus efficace des ressources d'IRCC dans le traitement des demandes de visa, aider à gérer le nombre croissant de demandes de visa de résident temporaire, et améliorer les délais de traitement et l'identification de cas complexes.

## À propos du système

### 10. Veuillez indiquer laquelle des capacités suivantes s'applique à votre système.

Optimisation des processus et automatisation des flux de travail: Analyser de vastes jeux de données pour déterminer et corriger les anomalies, les modèles de grappes, prévoir les résultats ou les façons d'optimiser; et d'automatiser des flux de travail spécifique.

## Section 1: Niveau d'incidence: 2

*Cote actuelle : 34*

*Cote d'incidence brute : 40*

*Cote d'atténuation : 36*

## Section 2: Exigences spécifiques au niveau d'incidence 2

### Examen par les pairs

Au moins l'une des suivantes :

- Expert qualifié d'une institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.
- Membres qualifiés d'une faculté d'un établissement postsecondaire.
- Chercheurs qualifiés d'une organisation non gouvernementale pertinente.
- Tiers fournisseur à forfait avec une spécialisation connexe.
- Publication des spécifications du système décisionnel automatisé dans une revue à comité de lecture.
- Un comité consultatif des données spécifié par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

### Avis

Avis en langage simple publié par l'entremise de tous les modes de prestation de services utilisés (Internet, en personne, par courrier, par téléphone).

## Maillon humain de la prise de décisions

Des décisions peuvent être prises sans participation humaine directe.

# Exigences en matière d'explication

En plus de toute exigence juridique applicable, s'assurer qu'une explication significative soit fournie avec toute décision qui a conduit à un refus de prestation, de service ou autre mesure réglementaire.

## Formation

Documents sur la conception et la fonctionnalité du système.

## Planification des mesures d'urgence

Aucune

## Approbation de l'exploitation du système

Aucune

## Autres exigences

La Directive sur la prise de décisions automatisée comprend également d'autres exigences qui doivent être respectées pour tous les niveaux d'incidences.

[Lien vers la Directive sur la prise de décisions automatisée](#)

Contactez le bureau de l'AIPRP de votre établissement pour discuter de l'exigence d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément à la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

## Section 3: Questions et réponses

### Section 3.1: Questions et réponses liées aux risques

#### Profil de risque

1. Le projet fait-il l'objet d'un examen public approfondi (e.g.: en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée) et/ou de litiges fréquents?

Oui [ Points: +3 ]

2. Les clients de ce secteur d'activité sont-ils particulièrement vulnérables?

Non [ Points: +0 ]

3. Les enjeux des décisions de ce programme sont-ils très élevés?

Non [ Points: +0 ]

4. Ce projet aura-t-il d'importantes répercussions sur le personnel, que ce soit en termes de nombre ou de rôle?

Non [ Points: +0 ]

#### Autorité de projet

5. Avez-vous besoin d'une nouvelle autorisation en termes de politiques pour ce projet ?

Non [ Points: +0 ]

## À propos de l'algorithme

6. L'algorithme utilisé sera un secret (commercial)

Non

[ Points: +0 ]

7. Le processus algorithmique sera difficile à interpréter ou à expliquer

Non

[ Points: +0 ]

## À propos de la décision

8. La décision s'applique-t-elle à l'une ou l'autre des catégories ci-dessous (\*Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Autre (veuillez préciser)

[ Points: +1 ]

9. S'il vous plaît décrire

Services d'immigration

## Évaluation de l'incidence

10. Le système sera-t-il seulement utilisé pour aider un décideur?

Non

[ Points: +0 ]

11. Le système remplacera-t-il une décision qui serait autrement prise par un humain?

Oui

[ Points: +3 ]

12. Le système remplacera-t-il les décisions humaines qui exigent du jugement ou de la discrétion?

Oui

[ Points: +4 ]

13. Veuillez décrire la ou les décisions qui seront automatisées

Le système automatisera l'approbation de l'admissibilité de certains demandeurs de visa de résident temporaire. En ce qui concerne les demandes pour lesquelles la décision favorable concernant l'admissibilité est automatisée par le système, ce dernier détermine uniquement que le demandeur est admissible, après quoi la demande est envoyée à un agent afin qu'il réalise l'évaluation visant à vérifier s'il y a interdiction de territoire. Même dans les cas où l'admissibilité est approuvée par le système, les agents continuent de prendre la décision concernant l'interdiction de territoire ainsi que la décision définitive concernant chaque demande. Par conséquent, toutes les demandes sont examinées par un agent. Pendant qu'il procède à l'évaluation visant à vérifier s'il y a interdiction de territoire, si un agent repère un élément qui pourrait avoir une incidence sur la décision favorable concernant l'admissibilité, il peut revoir la décision concernant l'admissibilité pour une demande. En ce qui concerne les demandes plus complexes pour lesquelles aucune décision favorable concernant l'admissibilité automatisée n'est rendue, le système d'analyse avancée des données ne prend aucune décision et ne formule pas de recommandation. La détermination à l'égard de l'admissibilité de ces demandes plus complexes est effectuée par un agent.

14. Le système est-il utilisé par une partie de l'organisation différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui l'ont développé?

Oui

[ Points: +4 ]

**15. Les incidences découlant de la décision sont-elles réversibles?**

Réversible

[ Points: +1 ]

**16. Combien de temps les incidences de la décision dureront-elles?**

Certaines incidences peuvent durer quelques mois ou plus longtemps.

[ Points: +2 ]

**17. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).**

Les visas sont temporaires et n'autorisent pas leur titulaire à travailler, à étudier, ni à immigrer au Canada. L'incidence pourrait toucher les plans de voyage et la capacité des clients à assister personnellement à des réunions ou à des événements au Canada, mais cela est temporaire, étant donné que les clients dont la demande de visa est refusée peuvent présenter une nouvelle demande en tout temps. IRCC approuve les demandes de nombreux clients ayant des refus antérieurs. L'incidence de la plupart des refus n'est pas permanente. Toutefois, il faut noter que le système automatisera uniquement l'approbation de l'admissibilité de certains clients demandant un visa de résident temporaire. Le système ne rendra pas de décisions concernant l'inadmissibilité et ne formulera pas de recommandation à cet égard. Toutes les demandes font l'objet d'un examen par un agent d'IRCC afin qu'il vérifie s'il y a interdiction de territoire et prenne la décision définitive concernant la demande. Étant donné que le système rend uniquement des décisions favorables concernant l'admissibilité, l'incidence positive sur les clients sera durable, car la validité des visas de résident temporaire délivrés peut habituellement aller jusqu'à 10 ans.

**18. Les incidences de la décision sur les droits ou libertés des personnes seront probablement les suivantes :**

Incidence faible ou nulle

[ Points: +1 ]

**19. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).**

Le système évalue les éléments de données dans les demandes présentées à IRCC en vue de trier les demandes et d'automatiser certaines décisions favorables concernant l'admissibilité. On s'attend à ce que le système ait une faible incidence sur les droits et les libertés des personnes, car il sera uniquement utilisé pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant l'admissibilité. Par ailleurs, les règles du modèle n'utilisent que les éléments de données ayant un lien clair avec les exigences législatives et réglementaires. Le système ne refuse jamais de demandes et ne recommande pas de refus. Tous les refus continuent d'être effectués par les agents, conformément à la pratique actuelle. Toutes les demandes pour lesquelles l'admissibilité ne peut pas être approuvée par le système feront l'objet d'une évaluation entièrement individualisée par les agents, conformément à la pratique habituelle, y compris la détermination de l'admissibilité et la vérification d'une possible interdiction de territoire par un agent. Les agents continuent de prendre la décision définitive concernant toutes les demandes. En ce qui concerne les demandes pour lesquelles la décision favorable concernant l'admissibilité est automatisée par le système, ce dernier détermine uniquement que le demandeur est admissible, après quoi la demande est envoyée à un agent afin qu'il réalise l'évaluation visant à vérifier s'il y a interdiction de territoire. Même dans les cas où l'admissibilité est approuvée par le système, les agents continuent de prendre la décision définitive concernant chaque demande. L'incidence du triage effectué par le

système sur les agents décideurs est limitée, car ils ne connaîtront pas les règles utilisées par le système pour son triage ou ses décisions automatisées favorables concernant l'admissibilité, et ils ne recevront aucun renseignement sur l'analyse effectuée par le système. De plus, le système ne formule pas de recommandations aux agents. Chaque évaluation d'une demande effectuée par un agent sera individualisée. Les règles du système ont été examinées par des agents expérimentés, des experts en droit, en politique, en science des données et en protection de la vie privée ainsi que des décideurs principaux afin de veiller à ce qu'elles soient logiques, compréhensibles et conformes aux critères d'admissibilité établis. Une surveillance régulière et des mesures d'assurance de la qualité aideront également à veiller à ce que le système continue de fonctionner comme prévu ainsi qu'à détecter rapidement et à atténuer toute incidence négative imprévue, comme les biais ou la discrimination.

**20. Les incidences de la décision sur la santé et le bien-être des personnes seront probablement les suivantes :**

Incidence faible ou nulle

[ Points: +1 ]

**21. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).**

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur la santé et le bien-être des personnes, car il sera uniquement utilisé pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant l'admissibilité.

**22. Les incidences de la décision sur les intérêts économiques des personnes seront probablement les suivantes :**

Incidence faible ou nulle

[ Points: +1 ]

**23. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).**

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur les intérêts économiques des personnes, car il sera uniquement utilisé pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant l'admissibilité.

**24. Les incidences de la décision sur la pérennité d'un écosystème environnemental seront probablement les suivantes :**

Incidence faible ou nulle

[ Points: +1 ]

**25. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).**

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur l'environnement, car il sera uniquement utilisé pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant l'admissibilité.

## **À propos des données - A. Source des données**

**26. Le système de décision automatisé utilisera-t-il des renseignements personnels comme données d'entrée?**

Oui

[ Points: +4 ]

27. Avez-vous vérifié que l'utilisation des renseignements personnels est limitée à ce qui est directement lié à la prestation d'un programme ou d'un service?  
Oui [ Points: +0 ]
28. Les renseignements personnels des individus sont-ils utilisés dans un processus décisionnel qui affecte directement ces individus?  
Oui [ Points: +2 ]
29. Avez-vous vérifié si le système utilise les renseignements personnels d'une manière compatible avec: (a) les fichiers de renseignements personnels (FRP) et évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de vos programmes ou (b) les modifications prévues ou mises en oeuvre des FRP ou des EFVP qui tiennent compte des nouveaux usages et processus?  
Oui [ Points: +0 ]
30. Quelle est la classification de sécurité la plus élevée des données d'entrée utilisées par le système? (N'en choisir qu'une seule)  
Protégé B/Protégé C [ Points: +3 ]
31. Qui contrôle les données?  
Gouvernement fédéral [ Points: +1 ]
32. Les données utilisées par le système proviendront-elles de plusieurs sources différentes?  
Oui [ Points: +4 ]
33. Le système aura-t-il besoin de données d'entrée provenant d'un appareil connecté à Internet ou à la téléphonie? (P. ex., internet des objets, un Capteur)  
Non [ Points: +0 ]
34. Le système interagira-t-il avec d'autres systèmes des TI?  
Non [ Points: +0 ]
35. Qui a recueilli les données utilisées pour préparer le système?  
Votre institution [ Points: +1 ]
36. Qui a recueilli les données d'entrée utilisées par le système?  
Votre institution [ Points: +1 ]

## À propos des données - B. Type de données

37. Le système exigera-t-il l'analyse de données non structurées pour faire une recommandation ou prendre une décision?  
Oui [ Points: 0 ]
38. De quel type de données non structurées s'agit-il (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?  
Fichiers audio et textuels [ Points: +2 ]

## Section 3.2: Questions et réponses liées aux mesures d'atténuation

1. Intervenants internes (politique et planification stratégiques, gouvernance des données, politique du programme, etc.)

Oui [ Points: +1 ]

**2. Quels intervenants internes avez-vous consulté?**

Politique et planification stratégiques

Gouvernance des données

Politique du programme

Services légaux

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Autre (décrire)

**3. S'il vous plaît décrire**

Gestion des risques pour l'intégrité, Réseau centralisé, Réseau international,

Gestion du changement, ACS+

**4. Intervenants externes (société civile, universités, industrie, etc.)**

Oui [ Points: +1 ]

**5. Quels intervenants externes avez-vous consulté?**

Milieu universitaire

Commissariat à la protection de la vie privée

Autre (décrire)

**6. S'il vous plaît décrire**

Conseil national de recherches, avocats en immigration

## **Élimination des risques et mesures d'atténuation - Qualité des données**

**7. Disposez-vous de processus documentés pour tester les jeux de données en fonction de biais et d'autres résultats inattendus? Par exemple, ceci pourrait inclure une expérience dans l'application de cadres, de méthodes, de lignes directrices ou d'outils d'évaluation.**

Oui [ Points: +2 ]

**8. Cette information est-elle publiquement disponible?**

Non [ Points: +0 ]

**9. Avez-vous élaboré un processus permettant de documenter la façon dont les problèmes de qualité des données qui seront résolus pendant le processus de conception?**

Oui [ Points: +1 ]

**10. Cette information est-elle publiquement disponible?**

Non [ Points: +0 ]

**11. Avez-vous entrepris une analyse comparative entre les sexes plus des données?**

Oui [ Points: +1 ]

**12. Cette information est-elle publiquement disponible?**

Non [ Points: +0 ]

**13. Dans votre établissement, existe-t-il des responsables de la conception, du développement,**



de la maintenance et de l'amélioration du système?

Oui [ Points: +2 ]

14. Disposez-vous d'un processus documenté pour gérer le risque que des données périmées ou non fiables soient utilisées pour prendre une décision automatisée?

Oui [ Points: +2 ]

15. Cette information est-elle publiquement disponible?

Non [ Points: +0 ]

16. Les données utilisées pour ce système seront-elles affichées sur la portail du gouvernement ouvert?

Non [ Points: +0 ]

## Élimination des risques et mesures d'atténuation - Équité procédurale

17. La piste de vérification permet-elle de déterminer les pouvoirs ou les pouvoirs délégués prévus par la lois?

Oui [ Points: +1 ]

18. Le système fournit-il une piste de vérification qui enregistre toutes les recommandations ou décisions prises par le système?

Oui [ Points: +2 ]

19. Est-ce que tous les points de décision clés peuvent être identifiés dans la piste de vérification?

Oui [ Points: +2 ]

20. Est-ce que toutes les décisions clés sont liées à une législation, politique ou à une procédure pertinente?

Oui [ Points: +1 ]

21. Avez-vous un journal détaillant toutes les modifications apportées au modèle et au système?

Oui [ Points: +2 ]

22. Est-ce que la piste de vérification indique tous les points de décision pris par le système?

Oui [ Points: +1 ]

23. La piste de vérification générée par le système peut-elle être utilisée pour aider à produire une notification de la décision (y compris un énoncé des motifs ou une autre notification) au besoin?

Oui [ Points: +1 ]

24. La piste de vérification permet-elle de déterminer précisément quelle version du système a été utilisée pour chaque décision qu'elle appuie?

Oui [ Points: +2 ]

25. La piste de vérification indique-t-elle qui est le décideur autorisé?

Oui [ Points: +1 ]

26. Le système est-il en mesure de justifier ses décisions ou ses recommandations au besoin?  
Oui [ Points: +2 ]
27. Avez-vous un processus en place pour accorder, surveiller et révoquer l'autorisation d'accès au système?  
Oui [ Points: +1 ]
28. Avez-vous un mécanisme pour recueillir les commentaires des utilisateurs du système?  
Oui [ Points: +1 ]
29. Avez-vous un processus de recours prévu ou établi pour les clients qui souhaitent contester la décision?  
Oui [ Points: +2 ]
30. Le système permet-il à une personne de passer outre aux décisions du système?  
Oui [ Points: +2 ]
31. Avez-vous un processus en place pour consigner les cas où des dérogations ont été effectuées?  
Oui [ Points: +1 ]
32. Avez-vous des processus en place pour enregistrer les modifications apportées au fonctionnement ou au rendement du système?  
Oui [ Points: +2 ]
33. Avez-vous préparé un dossier conceptuel à l'intention du Comité d'examen de l'architecture d'entreprise du gouvernement du Canada?  
Non [ Points: +0 ]

## Élimination des risques et mesures d'atténuation - Confidentialité

34. Si votre système implique l'utilisation de renseignements personnels, avez-vous entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou révisé une évaluation existante?  
Oui [ Points: +1 ]
35. Avez-vous conçu et intégré la sécurité et la confidentialité dans vos systèmes dès la phase de conception du projet?  
Oui [ Points: +1 ]
36. Les informations sont-elles utilisées dans un système fermé (c'est-à-dire sans connexion à Internet, Intranet ou tout autre système)?  
Non [ Points: +0 ]
37. Si le partage de renseignements personnels est impliqué, un accord ou un arrangement avec des garanties appropriées a-t-il été établi?  
Non [ Points: +0 ]